Intervention de Pierre Harmel au Sénat belge (Janvier 1968)

Légende: Le 17 janvier 1968, Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères, décrit devant le Sénat de Belgique l'importance du processus d'élargissement de la Communauté européenne et expose l'attitude de son gouvernement suite au veto français du 19 décembre 1967.

Source: Europe. Documents. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. RICCARDI, Lodovico ; Réd. Chef GAZZO, Emmanuele. 19.01.1968, n° 459. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: http://www.cvce.eu/obj/intervention_de_pierre_harmel_au_senat_belge_janvier_1968-fr-9643c4f9-7ea2-4dad-945a-309f48254649.html

Date de dernière mise à jour: 24/10/2012

Intervention de Pierre Harmel au Sénat belge (Janvier 1968)

- I -

Il faut être reconnaissant envers M. Housiaux et les orateurs qui le suivront d'ouvrir un débat sur le problème de l'élargissement de la Communauté européenne, qui a été si gravement contrarié par les débats du 19 décembre dernier. Les uns et les autres nous avons eu le temps de réfléchir à l'événement pour évaluer sa portée exacte; pour chercher surtout à ne pas se laisser arrêter ni décourage par une difficulté sérieuse.

Le Gouvernement belge s'est abstenu, au lendemain de cette réunion, de toute déclaration autre que celle lue à la Chambre par M. Van Elslande le 21 décembre 1967.

Auparavant, nous voulions :

1°) nous concerter au sein du Gouvernement;
2°) unifier nos vues avec les autres Etats de Benelux;
3°) converser avec les autres Etats de la Communauté et avec les Etats candidats.

Comme vous le savez, si l'activité diplomatique a été intense, les conversations officielles entre les Etats membres de la Communauté n'ont pas - en ce qui nous concerne - encore dépassé une entrevue que M. Van Elslande a eue en République fédérale d'Allemagne avec le Secrétaire d'Etat M. Lahr en présence des représentants des autres gouvernements de Benelux, puis il a eu le fructueux colloque d'il y a deux jours entre les Etats de Benelux.

M. Van Elslande et moi soumettrons vendredi au Conseil de Cabinet les propositions conjointes élaborées par les représentants des trois Etats de Benelux.

Les documents communs, ratifiés par les Gouvernements, seront ensuite communiqués aux capitales des trois autres pays membres de la Communauté et des quatre pays ayant introduit une demande d'adhésion au Traité de Rome.

Nous ne préjugeons pas des conversations qui auront lieu avec nos autres partenaires de la Communauté et les Etats candidats.

Le Sénat comprendra que dans ces conditions nous ne puissions pas rendre publiques nos propositions mais je puis indiquer dès maintenant avec précision l'esprit qui nous inspire.

Dès le 17 janvier de l'année dernière - c'était il y a un an jour pour jour - j'ai dit ici même, et avant que la Grande-Bretagne commence ses démarches d'investigation auprès des Six pays de la Communauté, les raisons de politique mondiale et d'équilibre européen qui nous engageraient, si les exigences communautaires pouvaient être observées, en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Traité de Rome.

Depuis lors, que s'est-il passé ? Il est bon de le rappeler pour constater que d'importantes étapes ont été franchies.

1°) Les derniers pays d'Europe qui le pouvaient ont introduit leur candidature entre le 11 mai et le 21 juillet 1967.

2°) Aucun Etat membre n'a émis d'objections de principe contre l'élargissement des Communautés (mais la France a exprimé l'avis que cet élargissement modifierait de façon profonde la nature et les modes de gestion des Communautés).

3°) En ce qui concerne la Grande-Bretagne, tous les Etats estiment que le rétablissement de sa situation économique et monétaire présente une importance essentielle pour la question de son adhésion.

4°) Entretemps, la procédure d'adhésion prévue aux Traités a été ouverte le 27 juin 1967.

5°) La Commission a déposé un rapport provisoire recommandant des négociations aux fins de savoir si des solutions peuvent permettre de satisfaire aux conditions qui garantissent la cohésion et le dynamisme nécessaire d'une communauté élargie.

6°) Les négociations n'ont pu être ouvertes, la France estimant que le problème d'assainissement de l'économie britannique devait être mené à son terme avant que la demande de la Grande-Bretagne puisse être reconsidérée.

7°) En raison de cette position d'un Etat, le Conseil n'a pu se mettre d'accord, le 19 décembre 1967, sur la poursuite de la procédure.

8°) Ce jour-là, les Etats ont convenu que les demandes d'adhésion des Etats candidats demeureraient à l'ordre du jour du Conseil.

9°) Dans ces circonstances, la Grande-Bretagne a déclaré dès le 20 décembre 1967 qu'elle maintenait sa candidature.

Sommes-nous maintenant devant un échec ?

Nous répondrons plusieurs choses.

1. Nous constatons qu'au delà des procédures d'adhésion, le rapprochement entre la Grande-Bretagne et l'Europe occidentale se précise de jour en jour. Les décisions, rudes, - mais qui ne le sont pas trop pour le courage anglais - prises hier encore par le Gouvernement de Grande-Bretagne, indiquent la volonté du redressement économique mais plus encore l'acceptation du rôle principalement européen de ce grand pays.

L'Europe a été longtemps plus grande qu'elle-même, mais la période des puissances coloniales est dépassée; celle des grandes entités politiques homogènes fondées sur un haut développement technique a commencé. Si les grands peuples s'unissent, l'Europe sera une de ces grandes entités sans quoi l'Europe ne se fera pas; elle deviendra plus petite qu'elle-même et sa civilisation perdra son rayonnement.

2. Nous sommes convaincus que la Grande-Bretagne entrera dans le Marché Commun et constituera, avec les autres grands pays européens, et avec les nôtres, une vaste communauté égale aux autres puissances : Etats-Unis et l'U.R.S.S.

3. Dans ce mouvement vers l'unification irréversible de l'Europe, la décision regrettable du 19 décembre est une péripétie.

Cette décision est regrettable car elle refusait une démarche exploratoire.

La signification de ce qui a été refusé était dans les termes mêmes dont nous avons usé à ces réunions : "Engager une négociation sur l'adhésion ce n'est pas ‘faire entrer’, mais c'est vérifier si l'adhésion est possible.

Et il ne peut s'agir que d'une vérification loyale pouvant aboutir aussi bien à l'échec qu'au succès, mais autant au succès qu'à l'échec.

Nous ne voulons donc pas préjuger des conclusions des entretiens avec la Grande-Bretagne. La Belgique souhaite du point de vue national que les conclusions soient favorables, mais comme membre de la Communauté son appréciation finale dépendra de la compatibilité entre les résultats de la consultation et les impératifs de la construction communautaire.

C'est pourquoi nous demandons, avec insistance, que soient ouvertes les négociations, sous la forme initiale de l'étude des disparités afin de savoir si et comment elles peuvent être réduites. Au cas où la conclusion de cette étude dégagerait des perspectives suffisamment nettes concernant le rétablissement d'un équilibre durable de l'économie britannique, les négociations se poursuivraient sans solution de continuité, nous aurions à régler les questions institutionnelles posées par l'adhésion; nous aurions notamment à arrêter les modalités de la période transitoire.

Si, au contraire, les conclusions des négociations sur la réduction des disparités étaient négatives, alors, mais alors seulement, nous aurions à prendre les décisions finales que, pour sa part, la Belgique se refuse de prendre aujourd'hui."

4. Si des négociations ne sont pas possibles actuellement, il n'en reste pas moins que les demandes d'adhésion demeurent et que la procédure du Traité, si elle est suspendue, ne saurait être interrompue.

5. Pour nous, la vie communautaire doit donc continuer et progresser afin que le noyau auquel se rattacheront un jour les Etats candidats demeure solide et vivant. Nous ferons donc un ensemble de propositions en vue du progrès interne de la Communauté, particulièrement dans la perspective de progrès vers l'union économique.

Nous céderions d'ailleurs au pessimisme si nous ne notions pas avec satisfaction que l'année communautaire 1967 a connu, dans le domaine du développement, beaucoup de points forts.

6. Mais si le développement communautaire peut compter sur nous, on doit aussi compter avec nous pour l'élargissement communautaire et la construction de l'Europe, partout où elle est possible.

Quant à l'élargissement communautaire, il est clair que les relations entre la Communauté et les pays qui ont demandé l'adhésion sont désormais différentes de ce qu'elles étaient auparavant. Elles doivent être celles de peuples allant à la rencontre les uns des autres.

Nous sommes certains de plusieurs choses :

(a) un examen, de préférence communautaire, reste nécessaire afin de vérifier si les disparités existantes peuvent être réduites sans que les solutions adoptées par les Etats candidats ajoutent aux difficultés actuelles;

(b) il faut franchir des étapes dans le développement des relations entre le Royaume-Uni et la Communauté en organisant un échange permanent d'informations et de consultations sur les questions d'intérêt commun afin que soient coordonnées les actions de développement de la Communauté et les actions de redressement économique du Royaume-Uni particulièrement; à défaut d'agir ainsi nous risquerions d'élargir les fossés entre systèmes différents, alors que le but des Six Etats de la Communauté et des quatre Etats engagés dans la procédure d'adhésion doit être leur rapprochement. Nous proposons des procédures qui permettront de faciliter cet objectif sans pour autant constituer un obstacle de caractère procédural au dynamisme et au développement de la Communauté.

Parmi les grandes questions d'intérêt commun figurent évidemment les problèmes monétaires qu'il est de notre intérêt à tous d'examiner sur le plan européen.

(c) Sauf événement inattendu, l'élaboration des formules permettant l'adhésion suivra de plusieurs mois l'effort de rapprochement et de liaison sur lequel nous avons préparé des propositions.

7. Entretemps, dans tous les domaines qui ne sont pas directement ou indirectement couverts par le Traité et où les Six Etats s'expriment non pas au titre communautaire, mais comme représentants de chacun de leurs Etats, nous rechercherons des actions élargies s'étendant aux Etats avec qui la procédure d'adhésion est engagée.

C'est déjà le cas de projets spécifiques dans le domaine des productions industrielles de pointe.

Ce peut être le cas pour les fabrications en commun des commandes d'Etat de matériel civil ou militaire.

Cela peut viser mieux encore des actions publiques communes dans le domaine de la coopération et du développement du tiers monde.

8. M. Housiaux a visé plus spécialement le problème d'une communauté technologique dont les dimensions ne sauraient être trop ambitieuses puisque - à notre vue - ce deviendra le fer de lance de l'Europe élargie.

Je veux dire sur cette matière, débattue d'abord par nous à l'O.C.D.E. depuis plus de deux ans, que ce que nous avions annoncé il y a un an s'est réalisé. M. le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Européennes ont veillé à ce que les six Ministres de la Communauté, chargés de la politique scientifique, se rencontrent; ils se sont réunis le 31 octobre à Luxembourg et les conclusions de leur réunion ont été dans la bonne direction puisque les Représentants des Etats membres, réunis au sein du Conseil, ont décidé de poursuivre activement leurs travaux en prenant en considération la coopération existant actuellement dans d'autres organisations internationales et en recherchant les moyens de faire participer d'autres Etats européens à l'action et à la coopération préconisées.

Nous croyons que la vaste refonte de l'Euratom et une association solide entre les Six et les quatre Etats candidats est l'oeuvre de grand avenir à laquelle il faut attacher un effort prioritaire; son meilleur appui se trouverait dans une communauté industrielle élargie, c'est-à-dire devant un marché industriel commun à dix.

Mais si cela s'avérait impossible, des formules partielles, par matières spécifiques, pourraient entretemps être mises en place entre les Etats qui se déclareraient déjà prêts à de telles actions européennes.

9. Nous ne ferions pas de progrès vers l'Europe si nous n'avancions pas en même temps sur la voie de l'unification politique. Ici, les Etats du Benelux veulent donner l'exemple.

Les Etats du Benelux estiment que ces propositions, tendant à la relance européenne, seraient incomplètes sans le renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique.

Les trois Etats ont décidé de renforcer leur coopération politique et de se consulter, avant toute décision ou prise de position sur les questions d'intérêt commun et sur les questions importantes de politique étrangère, en vue de parvenir à des positions similaires.

Cette consultation se fera dans le respect des engagements souscrits notamment dans les Traités de Washington, de Paris et de Rome, et portera entre autres sur les sujets suivants : coopération politique européenne, relations avec les pays européens de l'Est sur les plans politique et économique, relations avec les pays en voie de développement.

Sans vouloir pour l'instant créer une institution nouvelle, ils ont tenté de perfectionner leur discipline de consultation en vue d'harmoniser leurs positions. Ils espèrent que d'autres Etats européens s'associeront à leur expérience et apporteront ainsi une preuve supplémentaire de leur volonté d'aboutir à l'unification politique européenne.

10. Cet exposé ne serait pas complet si je ne mentionnais pas notre détermination de continuer nos efforts pour la construction de ce que nous avons appelé l'Europe totale. L'amélioration des relations entre les Etats européens de l'Est et de l'Ouest demeure un objectif prioritaire. Nous voulons rechercher les moyens concrets pour progresser pratiquement. La Belgique, dans ce domaine, a pris des initiatives particulières au sein de l'Organisation atlantique. Elles ont été acceptées à la dernière réunion ministérielle. Il importe maintenant, dans les mois qui viennent, de les mettre en application. Nous nous y employerons sans relâche.

- II -

"Le Sénat,

"Ayant entendu l'interpellation de M. Housiaux et la réponse du ministre des Affaires Etrangères,

"Convaincu que l'intérêt supérieur de l'Europe requiert, dans les plus brefs délais possibles, l'élargissement de la Communauté des Six,

"Regrettant que les Six n'aient pu se mettre d'accord sur l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays qui ont sollicité leur adhésion au Marché commun,

"Souligne que les graves et courageuses décisions récentes du gouvernement britannique soudent la Grande-Bretagne à l'Europe comme jamais elle ne l'a été dans le passé,

"Et prend acte avec satisfaction des déclarations du ministre exprimant l'intention des gouvernements de Benelux de formuler conjointement des propositions précises ayant pour but de préparer l'élargissement de la Communauté en resserrant les relations de ses membres avec les Etats candidats, notamment par la coopération dans les matières non couvertes par les traités de Rome et de Paris, tels le développement technologique et les questions monétaires, tout en poursuivant parallèlement la consolidation et le développement de la Communauté des Six."